



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION : 6 novembre 2020	<p>L'An deux mille vingt, le 12 novembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle socioculturelle 10 bis rue des Forgerons en séance publique, sous la présidence de M. Jacques RABILLÉ, Maire.</p> <p>Présents : RABILLÉ Jacques, HAQUETTE Olivier, GUILLOTEAU Cécile, MOUSSET Raphaël, MOUSSET Nadine, GRIT Olivier, VIOLEAU Laurence, RIALLAND Olivier, FAVREAU Éric, MATHÉ Grégory, BOURON Stéphanie, GRIT Auguste, GUERREIRO Maud.</p> <p>Absents : DECROCK Sandrine (donne pouvoir à MOUSSET Raphaël), CHATELIER Nicole (donne pouvoir à RABILLÉ Jacques).</p>
NOMBRE DE CONSEILLERS :	
En exercice : 15	
Présents : 13	
Votants : 15	
Pouvoirs : 2	
Secrétaire de séance : Olivier GRIT	

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement en application des dispositions de l'article L2121-17 du CGCT.

Préalablement à l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire invite l'ensemble des conseillers à observer une minute de silence en hommage à M. Samuel PATY et aux victimes des attentats de Nice.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. PRINCIPALES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

- Devis pour l'étude géotechnique du lotissement « Hauts de la Ciboule » par IGESOL, ajout d'un lot du lotissement « Le Petit Girouard » au devis initial de 3 220 € HT pour un devis révisé de 3 360 € HT ;
- Devis bulletin municipal : 1 984,50 € HT ;
- Impression d'affiches « APE » : 96,00 € TTC ;
- Impression d'affiches « ESGG » : 96,00 € TTC ;
- SAUR recherche de fuites dans l'un des logements communaux : 480,00 € TTC ;
- Devis PROUTEAU pour le débroussaillage et l'élagage dans le périmètre du centre-bourg : 2 034,00 € HT ;
- DIA sur l'indivision QUAIRAULT : renonciation au droit de préemption.

3. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS

- **Compte-rendu du Conseil Communautaire du 28 octobre 2020**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il leur a été transmis par mail le 4 novembre dernier.

- **Interventions des conseillers membres participant aux commissions intercommunales**

Commission Équipements Sportifs :

Grégory MATHÉ intervient pour présenter le projet de stade d'athlétisme.

Ce stade se situerait à côté du complexe aquatique. Le budget initial du projet s'élevait à 1 000 800 € TTC, dont 610 700 € de subventions. Le site initial est en pente avec un fort remblaiement qui entraîne la nécessité de poser des pieux. Une nouvelle estimation en découle d'un montant de 1 710 800 € TTC.

Michel VALLA, président de la commission intercommunale, souhaite recueillir l'avis de l'ensemble des conseils municipaux.

Après discussions, le Conseil municipal rend un avis :

- Favorable : 11 ;
- Réservé : 1 ;
- Très réservé : 2 ;
- Abstention : 1.

3. URBANISME

- **Modification lots réservés au locatif – Lotissement « Les Hauts de la Ciboule »**

Monsieur le Maire expose que lors de sa séance du 10 septembre 2019, le conseil municipal a fixé le nombre et le numéro des lots du lotissement « Les Hauts de la Ciboule » destinés au locatif. Il précise que le règlement du lotissement ne fait pas état de cette spécificité.

Il propose que le lot n°4, en voie d'acquisition par un particulier primo-accédant, soit libéré de cette contrainte afin de permettre la vente de celui-ci et faciliter l'accès à la propriété du particulier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **LEVE** la spécificité d'affectation au locatif s'appliquant au lot n°4 du lotissement « Les Hauts de la Ciboule ».

4. FINANCES

- **Modification des indemnités des élus**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 28 mai 2020,

Vu la délibération n°DEL09.06.20-35 du 9 juin 2020,

Monsieur le Maire propose de diminuer le taux des indemnités du maire et d'augmenter celui des conseillers délégués. Cela permettra de réaliser des économies sur les cotisations URSSAF de l'ordre de 6 543,39 € par an.

Après en avoir délibéré, 14 voix POUR et 1 ABSTENTION, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** d'attribuer les indemnités de fonction des élus comme suit : au maire un taux de 43,70 %, aux adjoints au maire un taux de 18,24 %, aux conseillers délégués un taux de 7,45 %.

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

- **Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation de travaux de réfection de voiries et de réseaux d'assainissement**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au groupement de commande relatif à la réalisation de travaux de réfection de voiries et de réseaux d'assainissement, pour une meilleure gestion des coûts.

La Communauté de Communes du Pays des Achards sera coordinatrice de ce dernier.

Après en avoir délibéré, 13 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes travaux de réparation de voirie et de travaux d'assainissement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à ce groupement de commandes.
- **Convention relative aux modalités techniques et financières pour le programme annuel de rénovation éclairage public 2021**

Monsieur le Maire explique que cette convention concerne les modalités techniques et financières des travaux de rénovation d'éclairage public pour l'année 2021 avec le SYDEV.

Le montant prévu de ces travaux est de 4 000 € HT avec une participation communale de 2 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉLIBÈRE** favorablement à la convention avec le SYDEV pour le programme annuel de rénovation éclairage public 2021,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention citée ci-dessus.
- **Devis SARL PROUTEAU : élagage et débroussaillage des chemins communaux**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le devis de l'entreprise PROUTEAU pour une prestation d'élagage et de débroussaillage des chemins communaux.

Olivier GRIT intervient pour préciser que le fauchage de ces chemins est effectué par l'agent technique et que le devis concerne bien l'ensemble des chemins communaux.

Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant de 5 640 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise PROUTEAU d'un montant de 5 640 € HT pour l'élagage et le débroussaillage des chemins communaux,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

5. RESSOURCES HUMAINES

- **Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée pour une mission d'accompagnement personnalisé à l'évolution professionnelle de Mme Claudine LERAY**

Monsieur le Maire explique que Mme LERAY a sollicité la commune pour la mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé avec le Centre de Gestion 85 destiné à l'aider à élaborer et à mettre en œuvre un nouveau projet professionnel.

Cette prestation se déroule en 4 à 6 entretiens d'environ 1h30 à 2h00 espacés de 2 à 3 semaines, sur une période de 6 mois maximum et pour une durée minimale de 6 heures.

Le coût de cet accompagnement est de 75 € de l'heure, soit un coût maximum de 900 € pour 6 entretiens.

La mise en place de cette convention nécessite la signature d'une convention entre la collectivité, le Centre de Gestion et l'agent.

Après en avoir discuté, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉLIBÈRE** favorablement à la convention avec le Centre de Gestion 85 pour une mission d'accompagnement personnalisé à l'évolution professionnelle de Mme Claudine LERAY,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention citée ci-dessus.

6. QUESTIONS DIVERSES

- **Taxe d'aménagement**

Monsieur le Maire rappelle que le taux de la taxe d'aménagement est de 3%. Il a été fixé par délibération en date du 20 octobre 2014.

- **Achat d'un Kangoo pour l'agent technique**

Monsieur le Maire signale qu'un véhicule Renault Kangoo a été trouvé pour l'agent technique pour un montant de 3 400 € TTC, tout aménagé et équipé conformément aux attentes émises par le Conseil lors de sa séance du 1^{er} septembre 2020 et en-deçà de l'enveloppe budgétaire prévue de 6 000 € TTC. L'acquisition formelle du bien est prévue pour début d'année 2021.

- **Commission de contrôle des listes électorales**

Monsieur le Maire explique que la commission de contrôle des listes électorales doit être mise en place. Elle se composera de 3 élus de la liste majoritaire (Nicole CHATELIER, Nadine MOUSSET et Laurence VIOLEAU) ainsi que de 2 membres de la liste minoritaire (Auguste GRIT et Maud GUERREIRO).

- **Départ du locataire d'un logement communal**

Monsieur le Maire informe le Conseil du préavis déposé par Mme Sandrine REMONT locataire du 20 rue du Stade.

Les commissions bâtiments et vie sociale vont procéder à l'étude des candidatures.

- **Vœux**

Monsieur le Maire explique qu'au vu de la situation sanitaire actuelle, rien n'est encore décidé à propos de l'organisation des vœux 2021.

- **Autres**

Monsieur Franck BOUSSEAU interviendra le 23 novembre à 20h30 pour une présentation du PLUIH au Conseil municipal, qui se tiendra à huis clos.

Cécile GUILLOTEAU intervient à propos de l'organisation du repas du tennis de table. Avec l'autorisation de la municipalité et de la gendarmerie, la livraison du repas se fera en drive sur le parking aire de camping-car.

Olivier GRIT intervient pour annoncer qu'un choix a été fait pour l'aménagement du centre bourg. Pour la sécurisation de celui-ci, une limitation à 30 km/h va être mise en place.

Olivier HAQUETTE informe que le « Ciboire des malades » de l'Église, daté de 1774-1775, a été classé au patrimoine des monuments historiques par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Prochain conseil municipal : **Mardi 15 décembre 2020**

Séance levée à 21 heures 30 minutes.